Procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal de la Municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens tenue en virtuel et par enregistrement, le lundi 5 juillet 2021 à compter de 19 :00 hre.

LES SÉANCES DU CONSEIL EN TEMPS DE COVID-19

Le conseil de la municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens siège à huis clos en séance régulière ce 5 juillet 2021.

LES SÉANCES DU CONSEIL EN TEMPS DE COVID-19

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet de tenir une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présent et à prendre part, délibérer et voter à la séance par huis clos et par téléconférence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par, Jonatan Roux, appuyé par Michel Prince et résolu unanimement :

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et par téléconférence et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer à huis clos ou par téléconférence.

Résolution adoptée le 6 avril 2020 et qui demeure valide jusqu'au moment de la levée de cette situation exceptionnelle qui sera annoncée par le Gouvernement Provincial.

À laquelle sont présents :

Monsieur André Henri, maire M. Michel Prince, conseiller Mme Christine Marchand, conseillère M. Laurent Garneau, conseiller arriver à 19h 15 M. Jonatan Roux, conseiller M. Gilles Gosselin, conseiller

Absent: Claude Caron

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur André Henri; Est également présente, Mme Thérèse Lemay, directrice générale qui agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Constatant qu'il y a quorum, M. le maire André Henri procède à l'ouverture de la séance à 19 hre.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DE JUILLET 2021 :

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption des procès-verbaux du mois de juin 2021
- 4. Présentation des dépenses récurrentes déjà inscrites à la liste des comptes
- 5. Adoption des comptes à payer;
- 6. Dépôt de la situation financière
- 7. Rapport des comités;
- 7.1. Budget de 50.00\$ pour confection de banderoles et demande d'affichage du Marché Estival sur le tableau électronique.
- 7.2. Mise à jour station de lavage-Gilles Gosselin
- 7.3. Lettre de Mme Lalonde Dossier Dupuis
- 8. Administration;
- 8.1. Adoption du règlement #301 Zonage
- 8.2. Adoption du règlement #302 Lotissement
- 8.3. Adoption du règlement #303 Construction
- 8.4. Avis motion règlement G-200
- 8.5. Projet étudiant (aucun candidat) 15\$/ouvert à tous
- 8.6. Dossier Jacques Parenteau c. Municipalité. Jugement reçu, factures à suivre
- 8.7. Dépenses supplémentaires autorisées pour le personnel électoral, chacun des postes sera payé individuellement. (2 bureaux votent supplémentaire)
- 8.8. Vacances de la directrice générale 7 au 14 juillet
- 9. Aqueduc et égouts
- 9.1. Parole inspecteur
- 10. Sécurité publique
- 10.1. Demande de Gesterra pour donner suite à la demande des citoyens de la rue Paradis
- 10.2. Projet remplacement des lumières de rues
- 11. Voirie:
- 11.1 Embauche firme d'ingénieur \$ 21,000\$ plus taxes au surplus
- 12. Urbanisme et environnement
- 13. Loisirs et culture
- 13.1.Demande d'exemption G-100 et autorisations pour la traversée du Lac Nicolet Affaires diverses
- 14.1. Demande de soumissions pour la rénovation des bâtiments de la Municipalité
- 14.2. Classement des archives
- 14. Liste de la correspondance
- 15.1 VARIA
- A) Appui à la municipalité de St-Félix de Dalquier
- B) Vacances de la directrice générale 7 au 14 juillet
- 15. Période de questions
- 16. Levée de la séance

2021-07-127 2. <u>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</u>

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil acceptent l'ordre du jour.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Gilles Gosselin conseiller, appuyé par Michel Prince conseiller.

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté : Que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-07-128 3. <u>ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES</u> DU 7 ET 28 JUIN 2021.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète des procèsverbaux des séances du 7 et du 28 juin 2021;

CONSIDÉRANT QU'UNE copie des procès-verbaux des deux séances du Conseil tenue le 7 et le 28 juin 2021 ont été préalablement remis aux membres du Conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Christine Marchand conseillère, Appuyée par Gilles Gosselin conseiller,

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que les procès-verbaux des séances du 7 et 28 juin 2021 soient adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PRÉSENTATION DES DÉPENSES RÉCURRENTES DÉJÀ INSCRITES À LA LISTE DES COMPTES

 Salaire des élus :
 3 266.12\$

 Salaire DG :
 2 097.84\$

 DAS mensuel :
 4 841.12\$

 Bell Mobilité
 54.00\$

 Hydro Québec
 2 216.76\$

 Sogetel
 327.63\$

2021-07-129 5. <u>ADOPTION DES COMPTES À PAYER</u>

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes totalisant un montant de **68 580.68 \$** a été présentée aux élus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Prince conseiller, appuyé par Gilles Gosselin conseiller et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

QUE la liste des comptes soit acceptée et que les paiements soient autorisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

	ANNULÉ Cain Lamarre SENCRL (erreur montant) voir	
1	plus bas	(1 086.52)
2	Receveur Général du Canada (DAS)	1 312.01
3	Ministre du Revenu du Québec (DAS)	3 529.11
4	Ministre des Finances (certificats)	236.00
5	Visa Desjardins (achats divers)	1 357.59
6	Société Canadienne des postes (Bla Bla)	31.94
7	Cain Lamarre SENCRL (avocats - mars) / remplacement chèque	758.84
8	Club Piscine (balançoire)	1 121.00

0		
9	André Henri, maire	935.00
10	Michel Prince, conseiller	388.52
11	Christine Marchand, conseillère	388.52
12	Laurent Garneau, conseiller	388.52
13	Claude Caron, conseiller	388.52
14	Jonatan Roux, conseiller	388.52
15	Gilles Gosselin, conseiller	388.52
16	Bell Mobilité inc. (juin)	54.00
17	Buropro (juin)	152.43
18	La Capitale (juillet)	989.45
19	Épicerie du Coin (juin)	83.40
20	Entretien Général Lemay (juin)	1 187.12
21	Eurofins Environex (juin)	970.39
22	Gesterra (mai & juin)	9 009.53
23	Sogetel (juillet)	327.63
24	Vivaco Groupe Coopératif (juin)	36.56
25	GLS Logistics Systems Canada Ltd - Dicom (frais transport)	12.24
26	Les débroussailleurs GSL inc. (bord des chemins)	4 966.92
27	Libertevision inc. (service annuel / enseigne)	275.94
28	Librairie Renaud-Bray (livres)	53.45
29	Municipalité Saint-Adrien (niveleuse)	1 495.46
30	SEAO - Constructo (affichage soumission)	60.03
31	Services Sanitaires Denis Fortier (toilette chimique)	103.48
32	UBF Matériel Médical et Orthopédique (électrodes)	359.87
33	Veolia (fournitures)	139.12
34	Ville de Disraëli (quote-part / versement #3)	1 232.35
35	MRC d'Arthabaska (quote-part / versement #4)	28 956.00
36	Total du salaire de la D.G. :	2 097.84
37	Total des salaires & déplacements :	5 491.38
	TOTAL:	68 580.68 \$

7. RAPPORT DES COMITES ;

2021-07-130 7.1 <u>DDEMANDE D'UN BUDGET POUR BANDEROLE MARCHÉ POUR LE PUBLIC</u>

Madame Christine Marchand demande un budget de 50.00\$ pour acheter une banderole pour annoncer le marché public.

En conséquence il est proposé par Michel Prince, appuyé par Gilles Gosselin et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Qu'un montant de 50.00\$ soit remis à madame Christine Marchand pour la confection de banderoles annonçant le marché public.

7.2 PROJET LAVAGE DE BÂTEAU ET BARRIÈRE AU QUAI MUNICIPAL

Monsieur Gilles Gosselin, fait rapport de la situation concernant ce projet qui devrai prochainement être en fonction.

Une publicité devra être publié quelques semaines avant la mise en place permanente de ce nouveau système.

Un communiqué de presse sera transmis aux municipalités voisines pour être distribué dans leurs journaux locaux, ainsi que sur le site de la municipalité.

7.3 DOSSIER DUPUIS

Un courriel a été reçu de Madame Lalonde du bureau des Affaires municipales de Victoriaville nous confirmant que le dossier a été transmis à la direction des affaires juridiques pour analyse ainsi qu'au bureau de l'arpenteur général du Québec.

Monsieur Laurent Garneau se branche à la séance à 19h15

8. ADMINISTRATION;

2021-07-131 8.1 <u>ADOPTION DU REGLEMENT D'AMENDEMENT AU ZONAGE. #</u> 301

Sur proposition de Gilles Gosselin, conseiller, appuyée par Michel Prince, conseiller le règlement intitulé « Règlement numéro 301 amendant le règlement de zonage numéro 208 de la Municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-07-132 8.2 <u>ADOPTION DU RÈGLEMENT D'AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT AVEC MODIFICATION # 302</u>

Sur proposition de Christine Marchand, conseillère, appuyée par Michel Prince, conseiller le règlement intitulé « Règlement numéro 302 amendant le règlement de zonage avec modification numéro 209 de la Municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-07-133 8.3 <u>ADOPTION DU RÈGLEMENT D'AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION # 303</u>

Sur proposition de Gilles Gosselin, conseiller, appuyée par Michel Prince, conseiller le règlement intitulé « Règlement numéro 303 amendant le règlement de construction numéro 210 de la Municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-07-134 8.4 <u>AVIS MOTION REGLEMENT G-200</u>

Le présent avis de motion est donné par Monsieur Laurent Garneau conseiller et appuyé par Monsieur Gilles Gosselin conseiller.

La mise à jour du règlement G-100 est devenu essentiel ceci afin d'apporter les modifications à jour. Le règlement est disponible pour la consultation.

2021-07-135 8.5 <u>PROJET ÉTUDIANT (AUCUN CANDIDAT) PROJET OUVERT A</u> TOUS.

Puisque aucun candidat a répondu à l'offre d'emploi, le poste est ouvert a tous jusqu'au 17 juillet 16h.

Le salaire offert est de 15.00\$ l'heure.

En conséquence il est proposé par Gilles Gosselin, appuyé par Michel Prince et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que la nouvelle date pour le dépôt des candidatures est le 17 juillet à 16h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.6 DOSSIER JACQUES PARENTEAU C. MUNICIPALITÉ JUGEMENT REÇU, FACTURES À SUIVRE

A titre d'information, nous avons reçu le jugement et nous sommes en attente des factures s'y rattachant.

2021-07-136

8.7 <u>DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES AUTORISÉES POUR LE PERSONNEL ÉLECTORAL, CHACUN DES POSTES SERA PAYÉ INDIVIDUELLEMENT. (2 BUREAUX DE VOTE SUPPLÉMENTAIRE)</u>

Attendu que suite à la formation reçue dernièrement du DGE Élection Québec il a été fortement recommandé d'ajouter des bureaux de vote lors de la prochaine élection du mois novembre 2021.

Attendu que l'ajout de deux bureaux de vote supplémentaire est fait dans le but de limité le nombre de personnes en même temps lors de la votation afin de se protéger contre la covid-19 et les variants.

Attendu que les frais additionnels seront financer par l'aide financière reçu pour la covid-19

Attendu que pour chaque emploi concernant chaque poste de travail sera payé individuellement.

En conséquence il est proposé par Gilles Gosselin appuyé par Michel Prince et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que les bureaux de vote supplémentaire soient autorisés.

Que chaque poste de travail soient payés individuellement

Que les frais supplémentaires non budgété au budget 2021 soient financer par la subvention reçue de la covid-19

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-07-137 8.8 VACANCES DE LA DIRECTRICE GENERALE 7 AU 14 JUILLET

Sur proposition de Christine Marchand, appuyé par Gilles Gosselin et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que la directrice générale soit en vacances pour une semaine du 7 au 14 juillet.

9. AQUEDUC ET EGOUTS;

9.1 PAROLE INSPECTEUR

La rencontre a eu lieu en après-midi entre les membres du conseil et l'inspecteur municipal.

10. SECURITE PUBLIQUE;

10.1 <u>DEMANDE DE GESTERRA SUIVI A LA DEMANDE DES CITOYENS</u> DE LA RUE PARADIS

La demande a été transmise à Gesterra, dans le but de faire un suivi de la situation. Gesterra demande si le chemin est privé, si il y a une virée et si le chemin est déneigé en hivers. Comme nous ne pouvons répondre positivement à leurs questions, nous allons continuer comme présentement en étudiant la situation pour trouver une solution.

2021-07-138 10.2 PROJET REMPLACEMENT DES LUMIERES DE RUES

Attendu que nous désirons remplacer les lumières de rues sur notre territoire

Attendu que nous avons la possibilité de présenter une demande au Fonds des Régions et Ruralité offert par la MRC d'Arthabaska d'un montant de 75 000. \$ qui est disponible pour un projet.

Attendu qu'une information nous a été transmise par la FQM que nous pourrions obtenir un rabais pour le remplacement des lumières de rues puisque nous sommes membres de la FQM

En conséquence il est proposé par Michel Prince, appuyé par Christine Marchand et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Qu'une demande de soumission soit demandée pour connaître les coûts du remplacement des quarante (40) lumières de rues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. VOIRIE;

2021-07-139 11.1 <u>EMBAUCHE D'UNE FIRME D'INGENIEUR AU MONTAN DE</u> 21,000\$ PLUS TAXES PAYÉ A MEME LE SURPLUS ACCUMULÉ.

Attendu que pour déposer officiellement la demande de subvention au programme PAVEL, cela nécessite d'avoir les plans de travaux pour être admissibles au programme de subvention.

Attendu que lorsque l'acceptation du projet PAVEL, s'il y a lieu, il sera possible de réclamer les frais d'ingénieur à la demande de subvention.

Attendu que si le projet PAVEL est refus, les frais d'ingénieurs seront payé a même le surplus accumulé.

En conséquence il est proposé par Gilles Gosselin, appuyé par Christine Marchand et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que l'embauche de la firme d'ingénieur est autorisée au coût de 21 000.00\$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. <u>URBANISME ET ENVIRONNEMENT</u>;

13. LOISIRS ET CULTURE ;

2021-07-140 13.1 DEMANDE D'EXEMPTION POUR PERMETTRE LA TRAVERSEE DU LAC NICOLET LE 21 AOUT EN AUTORISANT CERTAINES ACTIVITÉS INTERDITES AU RÈGLEMENT G-100

Attendu que le comité de la traversée du Lac Nicolet demande une permission spéciale pour l'activité du 21 août au Lac Nicolet qui est la « Traversée du Lac Nicolet à la nage »

Attendu qu'il y aura des sauveteurs qualifiés sur place le temps que durera la traversée

Attendu que le stationnement sera également autorisé dans les zones interdit

Attendu que le bruit est autorisé jusqu'à 20 h.

En conséquence il est proposé par Gilles Gosselin, appuyé par Michel Prince et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que cette autorisation soit accordée au comité de la traversée du Lac Nicolet en date du 21 août 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. <u>AFFAIRES DIVERSES</u>;

2021-07-141 14.1 <u>RENOVATION DES BATIMENTS DE LA MUNICIPALITE</u>

Attendu que nous avons reçu une lettre du Gouvernement Provincial, faisant mention qu'une subvention est accordée à notre municipalité pour rénover les bâtiments municipaux.

Attendu que nous prévoyons remplacer le revêtement extérieur des bâtiments situé au 13, chemin du Village et refaire la toiture du garage.

Attendu que les travaux devront être terminé pour le 31 mai 2023

Attendu que des demandes de soumission seront demandés pour réaliser les travaux.

En conséquence il est proposé par Michel Prince, appuyé par Gilles Gosselin et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que des demandes de soumission pour réaliser ce projet soient envoyées aux contracteurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-07-142 14.2 <u>CLASSEMENT DES ARCHIVES</u>

Attendu que la Loi exige un classement spécifique pour les municipalités

Attendu qu'en 2020 cela devait être fait mais à la suite de la covid-19 le tout a été reporté

Attendu que nous avions reçu deux offres de services l'une de H.B Archivistes et l'autre du Centre d'archives de Thetford-Mines

Attendu que les deux archivistes ont été contactés et que le seul à avoir répondu est celui du Centre d'archives de Thetford Mines

Attendu que le coût prévu pour la première partie qui sera fait cette année est de 3 100. \$ plus taxes

En conséquence il est proposé par Gilles Gosselin, appuyé par Laurent Garneau et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que les services offerts par le Centre d'archives de la Région de Thetford soit retenu au montant de 3 100.00\$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. LISTE DE LA CORRESPONDANCE ;

- 1. Lettre Gesterra : Avertissement aux citoyens ATTENTION il y a eu un Feu dans le camion de collecte.
- 2. Lettre UPA : Plans régionaux de protection des milieux humides et hydriques
- 3. Lettre du Ministère des Affaires municipale : Nouvelle gestion contractuelle sur le PGAMR nouveau service dans portail gouvernement des affaires municipales et régionales (PGAMR)

15.1 VARIA

2021-07-143 A) <u>APPUI A LA MUNICIPALITE DE ST-FELIX DE DALQUIER</u>

DEMANDE AU GOUVERNEMENT POUR METTRE EN PLACE DES MOYENS DISSUASIFS CONTRE L'INTIMIDATION ET LA DIFFAMATION SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX.

Attendu la conférence de presse tenue par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme André Laforest, la présidente de l'UMQ, Mme Suzanne Roy et le président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers tenue le 22 avril 2021;

Attendu que lors de cette conférence de presse, Mme Laforest et Roy et M. Demers ont invité les citoyennes et les citoyens à déposer leur candidature aux prochaines élections en assurant de mettre en place les conditions propices à la réalisation d'un mandat stimulant;

Attendu que l'UMQ a adopté le 4 décembre 2020 la déclaration d'engagement : La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ;

Attendu que l'UMQ invite toutes les municipalités du Québec à joindre le mouvement ;

Attendu que la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens se joint à ce mouvement

Attendu qu'en vertu de l'article 4 de la Charte des droits et libertés de la personne : Toute personne a le droit à la sauvegarde de sa dignité, de son honneur et de sa réputation ;

Attendu que le respect de la dignité de l'être humain, l'égalité entre les femmes et les hommes et la reconnaissance des droits et libertés dont ils sont titulaires constituent le fondement de la justice, de la liberté et de la paix ;

Attendu que les réseaux sociaux sont des vecteurs facilitant la transmission rapide et étendue des propos contrevenant à l'article 4 de la Charte des droits et libertés de la personne ;

Attendu que les élus de Saints-Martyrs-Canadiens sont d'avis que l'intimidation, la violence verbale, la diffamation et tous gestes pouvant nuire à l'intégrité, l'honneur ou la réputation d'un élu, devraient être des gestes punissables par le gouvernement provincial à titre d'infraction pénale ;

Attendu que le gouvernement a démontré qu'il pouvait agir rapidement en cas de crise et que la situation actuelle est très préoccupante.

Il est proposé par Gilles Gosselin Appuyé par Michel Prince Et unanimement résolu

Que la Municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens demande au gouvernement provincial que soit créé, le plus rapidement possible, une loi pénale facilitant la poursuite des délinquants ;

16. PERIODE DE QUESTIONS ;

Aucune question n'a été déposé. Par écrit.

Cependant la directrice générale fait mention qu'un citoyen est venu au bureau ce matin et il demande quand les séances du conseil vont être ouvert au public.

La réponse est la suivante nous attendons les nouvelles directives du gouvernement.

17. <u>LEVEE DE LA SEANCE.</u>

Proposée par Michel Prince à 19h 52

La signature du maire équivaut à toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal en vertu de l'article 142 du code municipal.

Je soussignée certifie par la présente que les crédits sont disponibles pour payer les dépenses autorisées par les résolutions.

SIGNATURE:	, maire	
SIGNATURE ·	Directrice générale	